



# Politique pour des chaînes d'approvisionnement durables

Rédigé en décembre 2007

Révisé en août 2023

Nous nous efforcerons de comprendre les problèmes associés aux chaînes d'approvisionnement des activités commerciales de notre groupe dans les pays et régions du monde entier, conformément à notre Politique de durabilité et à la présente Politique, et travaillerons avec les fournisseurs et autres partenaires commerciaux pour assurer la durabilité de la chaîne d'approvisionnement.

## **Attentes à l'égard des partenaires commerciaux**

Nous demanderons à nos fournisseurs et autres partenaires commerciaux de comprendre et de mettre en œuvre les principes suivants, et travaillerons en collaboration avec eux pour promouvoir les objectifs de la présente Politique sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement :

### **Respect des normes internationales**

Assurer le respect des lois et règlements applicables dans les pays concernés, réaliser des transactions équitables en conformité avec les règles et pratiques internationales, lutter contre la corruption.

### **Respect des droits de l'homme**

S'efforcer de ne pas bafouer les droits de l'homme dans les activités du groupe, et de ne pas contribuer au bafouement des droits de l'homme par d'autres dans le cadre des relations professionnelles, y compris au niveau des chaînes d'approvisionnement.

- **Travail forcé**

Ne pas tolérer le travail forcé ou toute forme d'esclavage moderne, y compris le travail asservi et le trafic d'êtres humains.

- **Travail des enfants**

Ne pas tolérer le travail des enfants et respecter l'âge minimum de travail stipulé par la loi. Ne pas embaucher d'individus âgés de moins de 18 ans pour les fonctions impliquant des tâches dangereuses.

- **Discrimination**

Interdire toute forme de discrimination dans le travail.

- **Harcèlement et traitement inhumain**  
Ne tolérer aucune forme de harcèlement, qu'il soit physique ou mental.
- **Liberté d'association et droit de négociation collective**  
Respecter les droits des employés à s'associer librement et à négocier sur une base collective dans le cadre des relations employeur-employés.
- **Horaires de travail et salaires**  
Gérer de façon adéquate les horaires de travail, les congés et absences ainsi que les salaires des employés, en conformité avec les lois et règlements applicables.
- **Santé et sécurité sur le lieu de travail**  
Garantir la santé et la sécurité des employés dans l'environnement de travail.
- **Impact sur les communautés locales**  
Réaliser des études d'impact sur les droits de l'homme, y compris dans des domaines tels que la pollution de l'air ou le stress hydrique, afin de prévenir les effets négatifs sur la sécurité et la santé des communautés locales. Mettre en oeuvre les mesures nécessaires en conformité avec les normes internationales afin d'éviter les risques et d'atténuer les impacts négatifs.

#### **Initiatives visant à la résolution des problèmes environnementaux**

Travailler avec nos fournisseurs et autres partenaires commerciaux dans le but de développer nos activités commerciales en harmonie avec l'environnement.

- **Changement climatique**  
Prendre des mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.
- **Ressources en eau**  
Nous efforcer de préserver les ressources en eau en réduisant notre consommation et en optimisant l'utilisation des ressources en eau.
- **Biodiversité**  
Évaluer l'impact environnemental de nos activités commerciales et œuvrer à préserver la biodiversité.
- **Prévention de la pollution**  
Prendre des mesures pour réduire les déchets dangereux et les polluants tout en garantissant la manipulation appropriée de ces matériaux, et nous efforcer d'empêcher la pollution de l'air, de l'eau, de l'océan et du sol.
- **Utilisation durable des ressources**  
Utiliser de manière plus efficace les ressources et l'énergie, et réduire les déchets.

#### **Sûreté et sécurité des produits et services**

Assurer la sûreté et la sécurité des produits et des services.

### **Directives de rémediation**

Si un partenaire commercial agit en violation de la présente Politique et porte atteinte à l'environnement ou aux droits de l'homme, nous fournirons des conseils de remédiation au partenaire commercial. S'il est établi que la situation ne s'est pas améliorée malgré des conseils continus, nous prendrons des mesures, y compris une reconsidération potentielle de la relation commerciale.

### **Fourniture d'informations**

Nous divulguerons correctement les informations relatives aux principes ci-dessus en temps utile.